

La Coban inaugure la piste cyclable de Biard à Réganeau

La COBAN a inauguré la piste cyclable de Biard et la Zone d'Activités de Réganeau.

Ce mercredi 18 septembre, Bruno LAFON, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN), Marie LARRUE, Vice-Présidente en charge du développement et de la promotion économique, Jean-Guy PERRIERE, Vice-Président délégué aux déplacements et aux transports et Serge BAUDY, Maire de Marcheprime et M. Alain RENARD, conseiller départemental du Nord-Gironde qui représentait M. GLEYZE ont inauguré la piste cyclable de Biard et la Zone d'Activités de Réganeau.

Située le long de la RD1250, la liaison cyclable reliant le Pôle d'Echange Intermodal (PEI) de Marcheprime et le hameau de Biard est reconnue d'intérêt communautaire.

L'inauguration de la piste cyclable de Biard a marqué la fin de la 1ère phase de ce projet.

Deux autres phases de travaux sont prévus dans les années à venir : – Phase 2 : Marcheprime Biard / Quartier des argentières (2 800 ml) – Phase 3 : Quartier des argentières / Biganos Bourg (3 350 ml).

« Les PEI de Biganos et de Marcheprime connaissent un essor certain, marqué par la hausse de la fréquentation des TER en Nouvelle-Aquitaine, provoquant une pression sur l'accès aux espaces de stationnement, qu'il convient de maîtriser en donnant davantage d'attrait à l'accessibilité à vélo pour un report modal plus durable », précisent les responsables de la Coban.

Adopté le 6 février 2018, le schéma des modes doux fixe

plusieurs axes de développement de la politique vélo de la COBAN.

La COBAN s'attache désormais à mettre en œuvre de manière opérationnelle le plan d'action détaillé dans le schéma. Les principales actions sont les suivantes :

- Rompre les discontinuités cyclables
- Développer le rayonnement cyclable des deux pôles d'échanges intermodaux de Biganos et Marcheprime
- Harmoniser le jalonnement et la signalétique – Offrir des conditions d'accueil vélo attractives
- Impulser des plans de déplacements d'établissement scolaires (PDES) et des plans de mobilité
- Coordonner et suivre les petits aménagements cyclables des communes
- Coordonner et suivre l'apaisement des traversées de bourgs